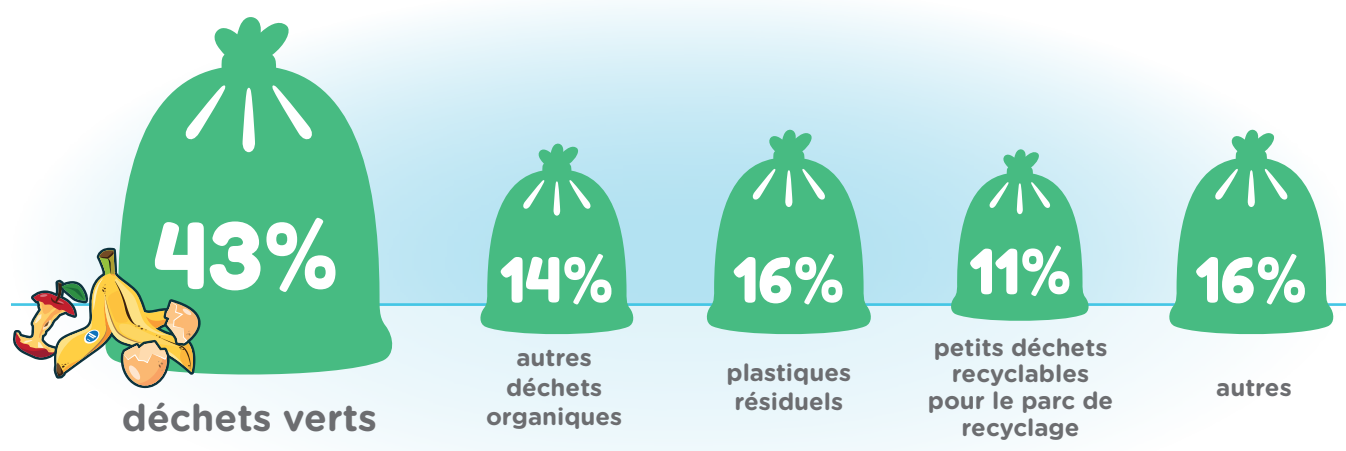


# ► Comment éviter le sac qui déborde ?

## Évitez jusqu'à 84 % de déchets résiduels !

Une analyse de 100 sacs de déchets résiduels réalisée par nos soins montre clairement que nous pouvons insister encore plus sur le tri des déchets et leur prévention en amont. Les résultats de cette étude montrent en effet qu'il est possible de réduire sa quantité de déchets résiduels de pas moins de 84 % :



### 43 % déchets verts :

vous pouvez réduire considérablement vos restes de fruits et légumes en les consommant avant la date de péremption, en les compostant chez vous ou en les jetant dans le sac pour déchets verts (moins cher).

### 14 % autres déchets organiques :

la plupart de ces déchets sont ici aussi principalement constitués de produits périmés comme des garnitures pour tartines, des yaourts, des desserts et autres aliments qui n'ont pas été consommés à temps. Restes de viandes et de poisson et excréments d'animaux domestiques relèvent également de cette catégorie.

### 16 % plastiques résiduels :

tous les emballages en plastique qui ne peuvent être jetés dans le sac PMC et autres petits objets en plastique. Dans certaines communes (voir p. 4), ces plastiques peuvent être jetés dans le conteneur pour plastiques mixtes au parc de recyclage.

### 11 % petits déchets recyclables :

de très nombreux petits objets qui devraient être jetés au parc de recyclage finissent pourtant par atterrir dans le sac de déchets résiduels : petit électro, métaux, textile, bois, PDD, liège, objets réutilisables, médicaments périmés (à rapporter à la pharmacie).

### 16 % autres :

nous considérons pour l'instant cette catégorie comme «déchets résiduels divers». Ici aussi, vous pouvez réduire considérablement leur quantité en adaptant vos habitudes et comportements de consommation.

#### Que contient votre sac de déchets résiduels ?

Les trucs et astuces ne manquent pas ! Passez votre sac à la loupe et découvrez comment réduire drastiquement vos déchets résiduels en évitant les déchets en amont et en triant mieux sur [www.intradura.be](http://www.intradura.be) (sous la rubrique «Minder afval»).